



*The Honourable Kim Pate, C.M. | L'honorable Kim Pate, C.M.
Senator for Ontario | Sénatrice pour l'Ontario*

Communiqué de presse

Le 21 décembre 2017

200 ans, c'est trop : il est temps de mettre fin à l'isolement cellulaire

Depuis les deux siècles qu'on pratique l'isolement cellulaire au lieu de tuer des gens, des normes internationales ont été établies pour reconnaître l'isolement cellulaire comme une violation des droits fondamentaux de la personne qui peut s'apparenter à de la torture. Avec le jugement rendu cette semaine, le Canada a raté l'occasion de respecter ses normes et même de les surpasser.

Dans sa décision du 18 décembre 2017, Frank Marrocco, juge en chef adjoint de la Cour supérieure de l'Ontario, a statué que le processus décisionnel du Service correctionnel du Canada relatif à l'isolement préventif était inconstitutionnel. Il a également conclu que les conditions dans lesquelles vivent les prisonniers en isolement préventif équivalaient à celles de l'isolement cellulaire.

« Malheureusement, bien que le juge Marrocco ait admis le témoignage reçu selon lequel l'isolement peut très rapidement entraîner des traumatismes à long terme, il n'a pas conclu que le recours à l'isolement constituait "une peine cruelle et inusitée" et, par conséquent, a omis d'agir de façon à ce qu'il y ait de véritables changements, a fait valoir Kim Pate. Qu'il s'agisse des Nations Unies ou d'autres organisations internationales et nationales, la plupart des organismes de surveillance en sont venus à la conclusion que, dans de nombreux cas, le recours à l'isolement s'apparente à la torture, et pourtant la Cour n'a pas conclu que l'isolement contrevenait à l'article 12 de la Charte canadienne des droits et libertés. »

« C'est extrêmement frustrant et décevant, a ajouté Coralee Smith. Il y a maintenant plus de 10 ans que ma fille, Ashley, est morte dans une cellule d'isolement sous les yeux des gardiens. Cela fait quatre ans que le jury de l'enquête a conclu que sa mort était un homicide et qu'il a recommandé de mettre fin à l'isolement. Qu'est-ce qu'il faudrait pour que le Canada mette fin à ce type de torture des prisonniers ? Si le juge a accepté le témoignage selon lequel l'isolement entraîne des répercussions néfastes et parfois permanentes chez les prisonniers, pourquoi n'a-t-il pas jugé que c'était une peine cruelle ou inusitée? Où est la logique ? »

Louise Arbour, ancienne juge à la Cour suprême, les commissions des droits de la personne du Canada et de l'Ontario, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, l'Association des femmes autochtones du Canada ainsi que le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada ont tous demandé une interdiction totale de toutes les formes d'isolement des prisonniers, à commencer chez les jeunes, les femmes et les personnes ayant des problèmes de santé mentale invalidants.

Pour de plus amples renseignements :

Sénatrice Kim Pate, C.M.

Kim.pate@sen.parl.gc.ca

Tél. : 613-995-9220